

Planter et entretenir des haies en Dombes



PLANTER ET ENTRETENIR DES HAIES EN DOMBES

En France, 70% des haies ont disparu depuis 1950. Le rythme de plantation actuel ne suffit pas à compenser ces pertes. Le bocage restant est vieillissant à l'échelle du département et manque d'un entretien adapté. Ces haies remplissent pourtant de nombreux services écosystémiques – c'est-à-dire les fonctions assurées par un milieu, utiles à l'Homme – notamment en réduisant l'impact des fortes sécheresses ressenties en Dombes. Elles sont donc des outils indispensables pour les propriétaires, gestionnaires et agriculteurs dombistes. Ainsi, cette fiche permettra de montrer l'intérêt qu'elles ont et d'apporter des conseils adaptés pour une gestion optimale.

Définition

La haie est un alignement d'arbres, d'arbustes et de végétation herbacée situés en bord de champ, de pâture, de plan d'eau ou encore de cours d'eau. Les haies permettent de délimiter deux parcelles. Une haie stratifiée (ourlet herbacé, arbustes, arbres) et connectée à son environnement est un réservoir de biodiversité. Sa gestion raisonnée garantit sa pérennité et ses multiples fonctions écologiques.

Strate arborée

Haie dense avec différentes strates de végétation



Strate arbustive

Ourlet herbacé

Une question ?

CONTACTEZ-NOUS !



Dihya Benoussaïd
animation-paec@ccdombes.fr
06 15 69 48 88

Anaé Degache
pse@ccdombes.fr
06 21 89 96 72

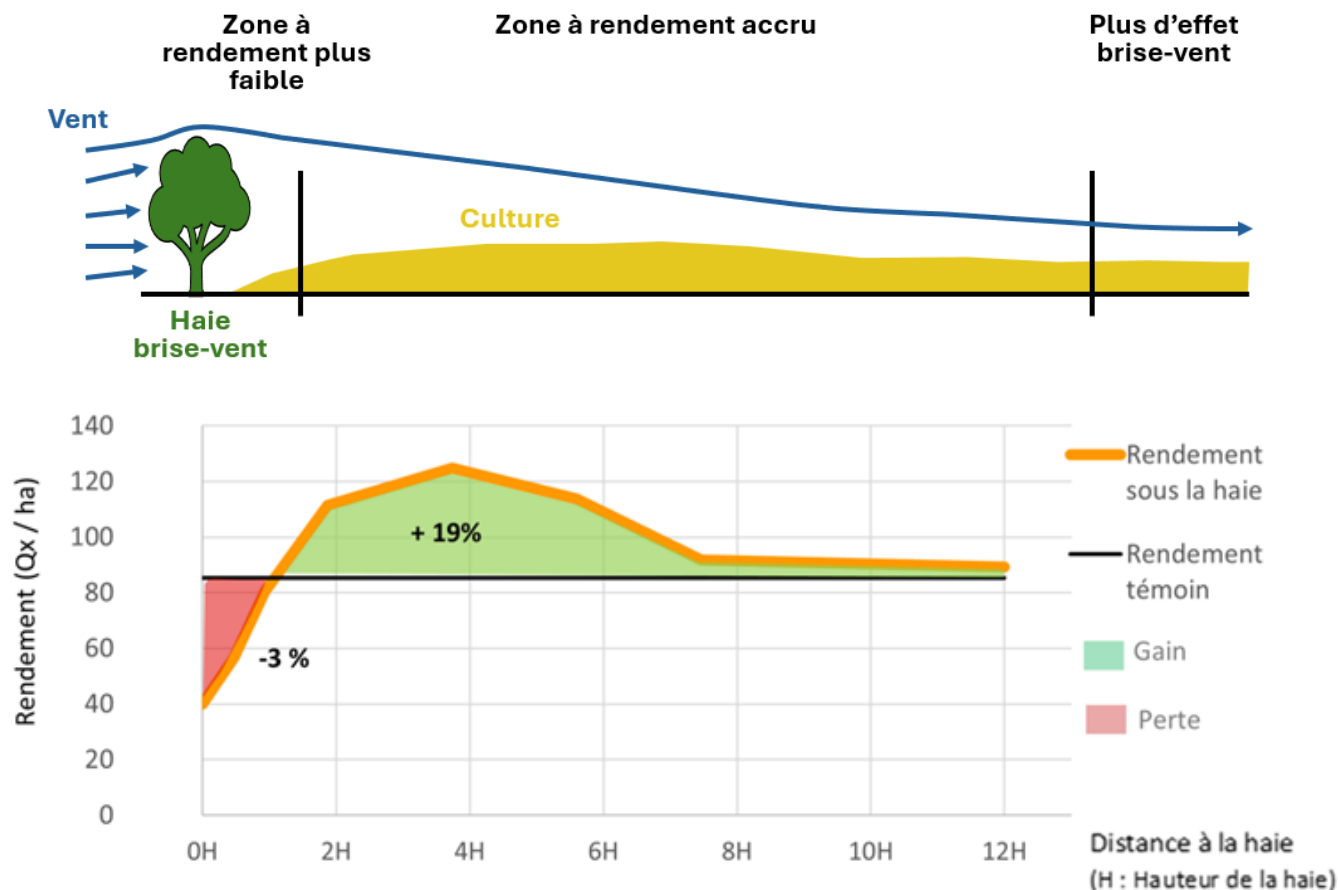
1. INTÉRÊTS



1.1 Agricole et sylvicole

Atouts de la haie :

- Effet brise vent : réduction de la force du vent sur une zone de 10 à 15 fois la hauteur des arbres et réduction de l'assèchement des cultures permettant 10 % de rendement en plus en moyenne sur la parcelle.



Résultats de l'étude réalisée sur une culture de blé tendre, Sandrans, 2022
Mission haies Auvergne-Rhône-Alpes et Chambre d'Agriculture de l'Ain

- **Abri** contre le soleil ou la pluie pour les animaux
- Limitation de **l'érosion** par les racines qui structurent le sol
- **Infiltration** de l'eau vers la nappe
- **Production** de bois
- Catégorisées « Infrastructures Agro-Écologiques (IAE) » dans la Politique Agricole Commune (PAC) et bonifiées³

Par ailleurs, les haies **favorisent la biodiversité** et particulièrement les auxiliaires des cultures comme les coccinelles, les carabes et les syrphes se nourrissant des ravageurs de culture et participant à la pollinisation des plantes.

³ Bonus haie : 21 €/ha si la haie représente plus de 6% de la Surface Agricole Utile (SAU) en terre arable et est gérée durablement (niveau 1 du Label Haie)

1.2 Écologique et paysager

Rôle écologique :

- Habitat et zone de chasse pour les espèces sauvages
- Ressource mellifère utile aux insectes pollinisateurs
- Corridor écologique : passage facilité entre deux zones refuges comme les mares, bosquets, forêts ou étangs
- Puits de carbone permettant d'épurer l'air
- Zone tampon : zone limitant l'effet de la pollution en filtrant l'eau
- Zone de transition entre la culture et les arbres assurée par l'ourlet herbacé

Rôle paysager :

- Brise vue
- Élément du patrimoine dombiste

Rôle économique :

- Exploitation pour du bois de chauffage
- Valorisation possible sous forme de bois plaquettes

2. ESPÈCES EMBLÉMATIQUES DES HAIES

De nombreuses espèces dépendent des haies. Leur disparition les fragilise et fait reculer leurs populations.

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

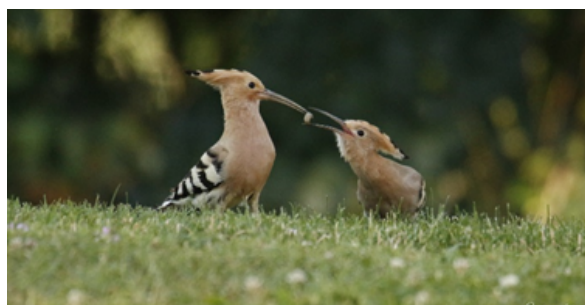
La Pie-grièche écorcheur est un passereau des campagnes qui mange des insectes, petits reptiles et amphibiens. Elle les stocke parfois en les emplantant sur des épines.

Espèce typique des milieux semi-ouverts, elle a donc besoin d'arbres de haut-jet pour se percher, d'arbustes épineux, comme les ronces, pour se nourrir et faire son nid et de champs accueillant ses proies. Il est possible de l'observer dans les haies, les prairies de fauche et les pâtures de la Dombes entre mai et septembre.



Huppe fasciée (*Upupa epops*)

La Huppe fasciée se retrouve en Dombes d'avril à septembre. Elle dépend de la présence de plusieurs milieux : des prairies, champs ou pâtures pour chasser les insectes au sol et des arbres creux dans les haies bocagères pour nicher.



Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Bien qu'il passe une très grande partie de sa vie dans les mares, le Triton crêté a besoin de zones boisées pour hiverner. La présence de haies à quelques centaines de mètres des mares est indispensable.



Autres espèces agricoles

En France, les oiseaux spécialistes des milieux agricoles sont en déclin depuis 30 ans. Cette situation est liée à l'augmentation de l'utilisation des insecticides et la destruction des haies bocagères.



Bruants proyers et jaunes

Les haies leur servent pour se nourrir, nicher et chanter



Tourterelle des bois

Les haies leur servent pour se nourrir et nicher



Chevêche d'Athéna

Les arbres à cavité des haies lui permettent de faire son nid

3. CRÉATION

Les espèces végétales composant la haie peuvent pousser spontanément ou être plantées. Celles poussant spontanément ont l'avantage d'être adaptées au climat local. Cependant, leur apparition prend du temps. Pour obtenir une haie comprenant toutes les strates de végétation il faut compter environ 25 ans. Il est donc possible de réaliser une plantation. Pour que celle-ci soit pérenne, le choix des essences d'arbres est essentiel.

3.1 Choix des essences

- Choisir des **essences locales** : mieux adaptées au climat, elles se développent plus rapidement et résistent mieux aux sécheresses estivales et aux hivers rudes.
- Choisir les plants labellisés « **Végétal local** », une marque regroupant des pépinières, producteurs et collecteurs de graines du bassin Rhône-Saône-Jura.
- Apporter une **diversité végétale** (10 à 15 espèces) pour que la haie résiste aux maladies et aux ravageurs et attire une diversité d'insectes dont des auxiliaires de cultures
- Associer des **espèces mellifères** et des espèces dont les fruits sont appréciés par les animaux
- Varier la répartition des essences au sein de la haie pour un paysage plus naturel
- Regrouper les essences ayant une **croissance similaire** pour limiter la concurrence sur les essences à croissance lente
- Echelonner les floraisons en choisissant des essences fleurissant tôt pour favoriser la présence de pollinisateurs à différentes périodes de l'année

REMARQUES :

Le Lierre grimpant (*Hedera helix*) pousse spontanément dans les haies et joue un rôle essentiel pour la faune, fleurissant et produisant des fruits tardivement. Il utilise les arbres comme supports pour son développement surtout lorsque ceux-ci commencent à vieillir et à perdre leur feuillage. Le Lierre n'occasionne ainsi aucun dégât sur l'arbre sur lequel il pousse, il ne doit donc pas être coupé.

À l'inverse, certaines espèces exotiques et/ou ornementales ont une forte capacité de colonisation. Elles peuvent donc prendre la place des essences locales mais n'apportent pas d'intérêt pour la faune. Les essences à **proscrire** : le Thuya (*Thuja occidentalis*), le Laurier (*Prunus laurocerasus*), le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*) et le Chêne rouge (*Quercus rubra*).

Nom vulgaire	Nom latin	Taille	Type	Sol	Croissance
Aubépine monogyne ou commune	<i>Crataegus Oxyacantha</i>	Arbuste		Neutre/ Calcaire	
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	Arbre	Cépée et têtard	Neutre	Rapide
Bouleau blanc	<i>Betula pendula</i>	Arbre		Neutre / Acide	
Bouleau verruqueux	<i>Betula verrucosa</i>	Arbuste	Haut-jet	Acide/ Neutre / Calcaire	Rapide
Camérisier balais ou chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>	Arbuste		Neutre/ Calcaire	
Charme - Charmille	<i>Carpinus betulus</i>	Arbre / arbuste	Haut-jet, cépée et têtard	Acide/ Neutre / Calcaire	Moyenne
Chêne pedonculé	<i>Quercus pedunculata</i>	Arbre	Haut-jet et têtard	Acide/ Neutre / Calcaire	Moyenne
Chêne sessile/rouvre	<i>Quercus petraea</i>	Arbre	Haut-jet	Acide/ Neutre / Calcaire	Moyenne
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	Arbuste	Haut-jet	Acide/ Neutre / Calcaire	Lente
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	Rapide
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Arbuste	Cépée		Rapide
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	Arbre		Neutre	
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Arbre	Haut-jet et têtard		Rapide
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	Rapide
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	Arbuste		Acide/ Neutre / Calcaire	Lente
Merisier	<i>Prunus avium</i>	Arbuste	Haut-jet	Acide/ Neutre / Calcaire	Moyenne
Neprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Arbuste	Cépée	Acide/ Neutre / Calcaire	Rapide
Noyer	<i>Juglans regia</i>	Arbuste	Haut-jet	Neutre / Calcaire	Moyenne
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	Arbre		Neutre / Acide	
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>	Arbuste		Acide/ Neutre / Calcaire	
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	Arbuste		Acide/ Neutre / Calcaire	
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Arbuste		Acide/ Neutre / Calcaire	Moyenne
Prunier sauvage	<i>Prunus domestica</i>	Arbuste		Neutre	
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>	Arbuste		Neutre / Acide	
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	Arbuste	Cépée et têtard	Neutre/Calcaire	Rapide
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	Arbuste			
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Arbre / arbuste	Cépée		Rapide
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i>	Arbuste		Neutre/Calcaire	
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	Rapide
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphylla</i>	Arbre			
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	Arbuste	Haut-jet	Acide/Neutre	Rapide
Troëne	<i>Ligustrum vulgare</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	Arbuste		Neutre / Calcaire	

3.2 Emplacement et taille

Distance à respecter avec la parcelle voisine (sauf accord signé pour une plantation mitoyenne) selon la hauteur des arbres :

- **Au-dessus de 2 m, il faut laisser 2 m minimum entre la parcelle et la haie**
- **En dessous de 2 m, il faut laisser 0,5 m minimum entre la parcelle et la haie**

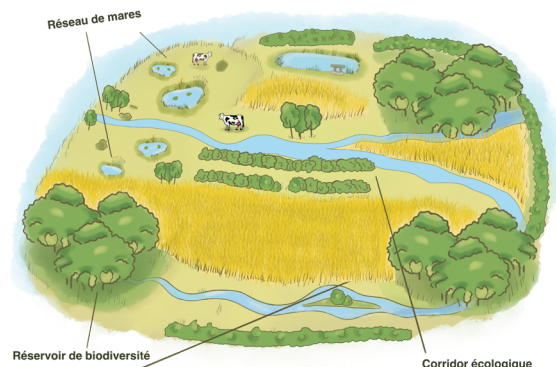
Largeur minimum de la haie : 1,5 m

Largeur minimum de l'ourlet herbacé :

- Haie à plat : 1 m de chaque côté
- Haie sur un talus : 0,5 m par côté

Distance entre les plants : 1 m

Distance entre les arbres de haut-jet : 10 m



En outre, la haie doit être placée à l'endroit où ses intérêts seront maximisés : en bas de pente pour retenir l'eau et diminuer l'érosion, en dessous d'une culture pour filtrer l'eau, entre les parcelles pour accueillir un maximum d'auxiliaires, etc. Sa localisation doit être adaptée en fonction des enjeux de la parcelle et du paysage qui l'entoure. Il faut veiller à laisser un espace suffisant entre la haie et la parcelle ou la clôture afin de permettre un bon développement latéral.

3.3 Etapes de la plantation

Avant d'entreprendre la plantation d'une haie, vous pouvez contacter Mission Haies (cf. Contacts) qui pourra vous accompagner dans votre projet (commande des plants, constitution des dossiers de financements...).

JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CONSEILLÉE	DÉCONSEILLÉE	INTERDITE						PRÉPARATION			

Résumé des périodes de préparation et de plantation pouvant être choisies

TRAVAIL DU SOL EN PROFONDEUR

À faire sur **1 m de large** par rang d'arbres, **entre septembre et novembre**, 2 à 4 mois avant la plantation. Assez tôt pour que les sols argileux de la Dombes puissent être travaillés. Ce travail profond du sol a pour objectif de rendre le sol meuble permettant aux plants d'ancrer facilement leurs racines.

- **Sous-solage/décompactage** : passage d'une sous-soleuse ou un décompacteur sur 45 à 60 cm de profondeur. Pour les petits linéaires ou les arbres alignés, il est possible d'utiliser une pelleteuse.
- **Affinage** : labour facultatif puis passage de la herse rotative.



Décompacteur



Sous-soleuse



Pelleteuse

Source : Le Moniteur Matériels

PLANTATION

Possible entre le 15 novembre et le 15 mars mais conseillée entre décembre et janvier. À réaliser de préférence sur un sol ressuyé, non gelé ou avec < 2 cm de gel, en veillant à ne pas mettre en contact la terre gelée et les racines.

Durée :

Il faut compter 50 plants plantés et protégés par jour et par personne dans la Dombes sur un sol bien préparé (hors paillage et clôture). Il est conseillé d'être accompagné pour gagner du temps.

Étapes :

Réception des plants > plantation le jour même **ou** mise en jauge pour planter plus tard.

Il est conseillé de choisir des jeunes plants de 1 an ou moins pour assurer une meilleure reprise.

Mise en jauge

Conditions :

Exposition protégée : fraîche et à l'abri du soleil et du gibier (pas en champs)

Exemple : au nord d'un mur, cela retarde le démarrage des plants au printemps et permet de gagner 10 jours supplémentaires avant la plantation.

De préférence sur un **tas de sable** (1 m³ de sable pour 500 plants), sinon avec terre légère

Étapes :

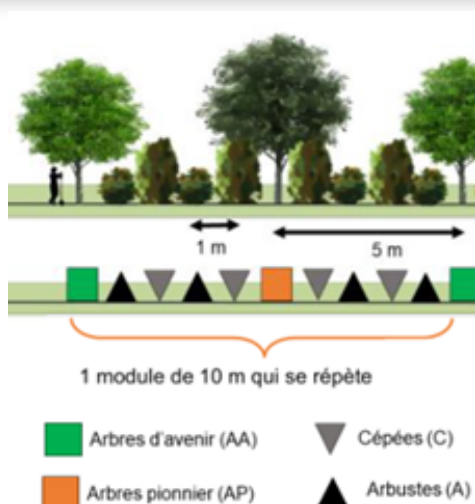
- **Creuser une petite tranchée.** Attention, si utilisation de terre lourde, les radicelles se collent à la terre et sont arrachées à la sortie de jauge.

- **Dégager les plants** des plus grosses bottes en coupant les ficelles qui les maintiennent.

Attention de ne pas mélanger les différentes espèces, pour faciliter le repérage au moment de la plantation. Attention : le sable doit pénétrer dans les racines. S'il reste une poche d'air, les racines risquent de sécher.

- **Recouvrir les racines de terre bien meuble ou de sable** jusqu'au collet et tasser légèrement.

- **Arroser** en période sèche.



Exemple de linéaire de plantation permettant des strates de végétation variées dans la haie
Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes

Préparation des plants et racines

→ **Allotement** : Mettre en paquet les plants par strate de haie

→ **Habillage racinaire (facultatif)** : Couper les racines : de gros diamètre, trop longues (>20 cm) pour que le système racinaire forme une demi-sphère

→ **Pralinage** : Tremper les racines dans un pralin : mélange 1/3 d'eau, d'1/3 de bouse de vache et d'1/3 de terre



Conseil de coupe des racines en demi-sphère
Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil

Déplacement : Attention aux racines !

Les maintenir dans un sac, un godet de tracteur protégé de sable ou de paille permettant de ne pas les exposer au soleil ou au vent.

MISE EN TERRE

Piquetage

Linéaire

Aligner à l'oeil les arbres et matérialiser par des piquets

Unitaire

Mettre en place des tuteurs à bonne distance grâce à un décamètre

Paillage

Feutre biodégradable

Si ce paillage a été choisi : dérouler et trouser tous les mètres

Creusement

Pour chaque trou : creuser sur la largeur et la profondeur d'une bêche 20cm*20cm*20cm

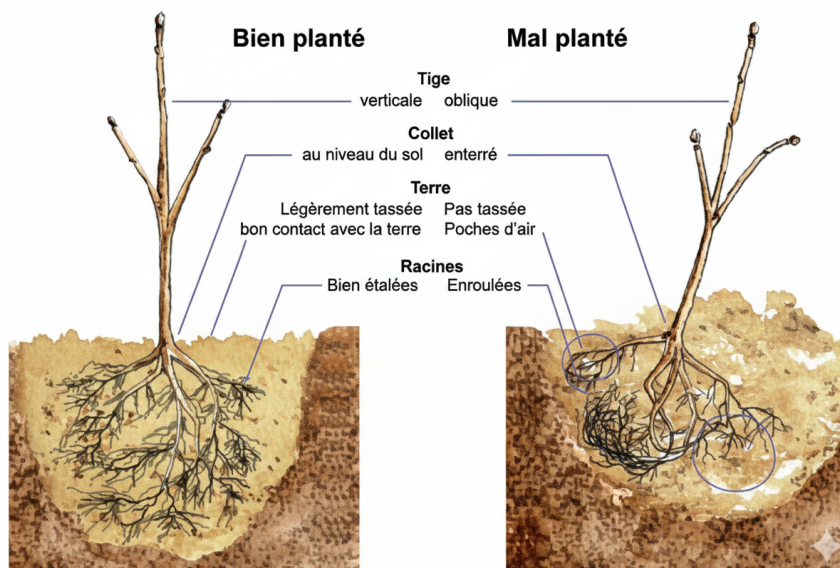
Emiettage de la terre

Positionnement du plant

Positionner sans enterrer complètement le collet (limite racine/tige) en tassant légèrement la terre

Arrosage (facultatif)

Si plantation après le 15 février



Schémas de la plantation d'un arbre - Mission Haies

Pose de protection

Arbuste



Manchon : 60 cm de hauteur. Si possible en matériaux biodégradables (carton ou bambou)

2 tuteurs en bambou : 90 cm de hauteur. Planter les tuteurs de biais (en V) et passer à travers le manchon

Arbre



Gaine de protection chevreuseil : 1,20 m de hauteur

2 tuteurs en acacia : 1,5 m de hauteur
Planter les tuteurs droits à la massette et tendre la gaine
Replier le haut vers l'extérieur

Fermeture

Tasser et recouvrir avec de la terre.
Poser ensuite le paillage (paille, vieux foin ou plaquette).

Conseil

Si l'un de ces paillages a été choisi :
Déposer, dérouler et étaler le paillage des 2 côtés de la haie et dans les gaines de protection, en veillant à ne pas recouvrir les plants.

Clôture

Si la parcelle est pâturée, il faudra poser une clôture à 1,5 m du pied pour les clôtures barbelées et 1 m pour les clôtures électriques.

Arrosage

Après plantation, si l'été est particulièrement sec, les plants peuvent être arrosés avec 30 L d'eau/plant/mois. En cas de restriction sur les usages d'eau, il existe une dérogation pour les plants de moins d'un an.

Détail pour le paillage

Il sert à éviter la pousse de graminées qui concurrence la pousse de la haie.

- **Feutre biodégradable :**

Condition : travail du sol très fin

Mode de pose : avant la plantation. À dérouler au sol et accrocher avec des agrafes (1 agrafe par ml de part et d'autre)

Durée de vie : 2 ans

Coût : élevé



- **Paillage : paille ou vieux foin**

Mode de pose : après plantation. À dérouler le long de la haie plantée puis étendre à la fourche à main ou à poser en paquet (s'envole moins) ou à l'aide d'une pailleuse. Prévoir une couche de 10 cm d'épaisseur environ, soit 10 kg par plant. Compter 4 bottes rondes de 250 kg pour 100 ml.

Durée de vie : 6 mois à 1 an, à remettre chaque année

Coût : faible, en fonction du prix de la paille



- **Plaquettes :**

Mode de pose : après plantation. À déposer en andain (bande continue) le long de la haie et à ramener au croc à fumier ou pose en andain depuis un long char à foin, au godet désileur ou au bol mélangeur. Compter 20 cm/ml soit 1 m³ pour 5 ml.

Durée de vie : 3 ans

Coût : 5 à 6 €/ml pour produit livré ; 2 à 2,5 €/ml pour le déchiquetage



3.4 Financement

Le travail du sol et la plantation des arbres **coûte entre 14 et 15 €/ml** en moyenne (chantier « clé en main » réalisé par une entreprise). Le coût de chantier est inférieur (**7 à 10 €/ml**) si le porteur de projet réalise la plantation et fournit le paillage. Le département de l'Ain propose un **financement de 80%** des travaux de plantation d'une haie avec un maximum de 12€/ml sur un projet de 300 ml minimum, dont au moins 100 ml d'un seul tenant.

À condition d'avoir une part minimale de 6% de haies dans la SAU, il est possible d'obtenir le **Bonus Haies** de la PAC qui valorise la gestion et l'exploitation de bois durable et local. Pour ce faire, la haie doit respecter les conditions du cahier des charges du **Label Haie**. Un plan de gestion établi avec un intervenant de Réseau Haies France doit être réalisé dans les 6 ans après labellisation.

Le bois pourra ensuite être valorisé en bois de chauffe, d'œuvre ou en plaquettes sèches. L'association BALA (Bois Agri-Local Aindinois), formée par un collectif d'agriculteurs, pourra vous donner des conseils pour la coupe et la valorisation du bois sur la ferme (cf. Contacts).

4. ENTRETIEN

L'entretien est :

- **Interdit entre le 16 mars et le 15 août pour les agriculteurs⁴**
- **Conseillé entre octobre et janvier pour ne pas déranger la faune et la flore**

JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
		INTERDIT ⁵							CONSEILLÉE		

4.1 Entretien d'emprise

Conseils

Conseils de taille :

- En période hivernale
- Sur tous les côtés de la haie la même année
- En laissant au minimum 1,5 m de large



Taille latérale d'une haie

Outil	Broyeuse/épareuse	Lamier à couteau	Sécateur hydraulique	Lamier à scie
Végétation	Pousses de l'année : strate herbacée, ronces et arbustes	Jeunes branches	Jeunes tiges et rameaux	Branches de diamètre important
Diamètre des branches	< 2-3 cm	2-3 cm	< 8 cm	15-30 cm
Fréquences d'utilisation	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	5-15 ans

⁴ Règle des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE 8 de la PAC)

L'entretien doit aussi se faire en fonction du type de haie

Type de haie	Basse	Haute
Caractéristiques	Hauteur inférieure à 2 m, une seule strate	Hauteur supérieure à 2 m, plusieurs strates
Essence	Buissonnante : prunellier, ronce, aubépine, charme, noisetier, érable champêtre, cornouiller sanguin, fusain d'Europe	Arbustes : érable champêtre, charme, prunier sauvage, noisetier, cornouiller sanguin Arbres : chêne, frêne, merisier, noyer, châtaigner, érable, tilleul
Valorisation en bois-énergie	Nul	Bon : 10 à 20 m ³ de plaquette/km ¹
Intérêt pour la biodiversité	Faible	Fort
Effet brise-vent	Faible	Fort
Entretien	Broyage	Broyage du pied de la haie Elagage des arbres à la tronçonneuse tous les 15 à 30 ans Reprise au pied pour la production

Ourlet herbacé :

Passer l'épareuse à 15 cm ou plus du sol tous les deux ans environ entre l'automne et l'hiver, hors période de reproduction et nidification des oiseaux. Milieu de transition entre le champ et la haie, l'ourlet herbacé accueille une flore diversifiée et nourrit la faune sauvage notamment les auxiliaires de culture.

4.2 Entretien une haie pour la régénérer

Il est possible de se faire accompagner pour le choix du tronçon à couper, le marquage et l'organisation du chantier de coupe par BALA (Cf. Contacts).

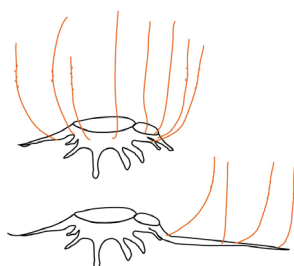
Recépage :

Tailler juste au-dessus du collet tous les brins de la cépée, tous les 10 ou 15 ans selon les essences. Cette opération permet de régénérer la haie et de valoriser le bois en bois d'œuvre, énergie, plaquettes.

Guide de préconisations de gestion durable des haies
Schéma A.1.2 : Capacités de renouvellement végétatif des espèces

Rejets de souche

Dragéons

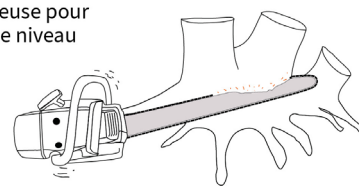


© Afac-Agroforesteries

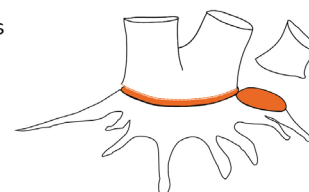
Capacité de renouvellement végétatif des espèces
Source : Afac-Agroforesterie

Guide de préconisations de gestion durable des haies
Schéma A.1.6 : Technique de reprises de coupe au plus ras

Reprise à la tronçonneuse pour abaisser le niveau de coupe



Chicots retirés



Souche de cépée arasée aussi bas que possible

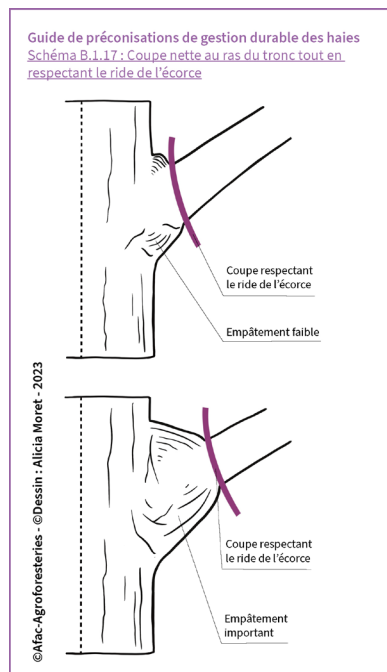


© Afac-Agroforesteries

Schéma de la coupe à réaliser pour obtenir une cépée - Source : Afac-Agroforesterie

Arbres de haut-jet :

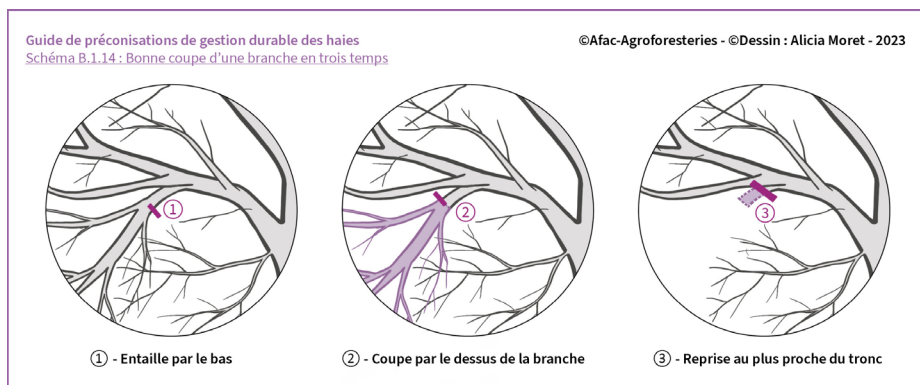
Défouucher en ne laissant que le brin de l'axe principal les premières années, puis, élaguer les branches basses et tailler certaines de gros diamètre à la base. Valorisés en bois d'œuvre et de chauffe.



B/ Coupe nette au ras du tronc tout en respectant la ride de l'écorce.



A/ Haut-jet mature à prélever dans la haie, avant sénescence.



C/ Bonne coupe d'une branche en 3 temps – Source : Afac-Agroforesterie

Têtard :

Tailler régulièrement au même endroit pour former une tête. Cette opération permet de régénérer la haie et d'empêcher le bétail de manger les rejets. Les cavités créées par cette taille offrent aussi des habitats aux oiseaux et insectes comme certains auxiliaires de cultures. Le bois peut être valorisé en bois-énergie, fourrage, piquets ou plaquettes.

Formation : choisir un arbre et couper sa partie supérieure et ses branches latérales lorsque le tronc a atteint entre 2 et 5 m. L'année suivante, couper les branches latérales en gardant 4 à 6 départs vigoureux sur les 20 derniers centimètres (juste avant la tête).

Entretien : tailler les branches supérieures juste au-dessus du bourrelet cicatriciel durant l'hiver.

Usage	Vannerie	Piquets	Fourrage	Bois de chauffage
Fréquence de taille	Tous les ans	3 à 4 ans	3 à 5 ans	8 à 12 ans pour les Saules 15 à 25 ans pour les Chênes

Récapitulatif des fréquences de tailles en têtard demandées

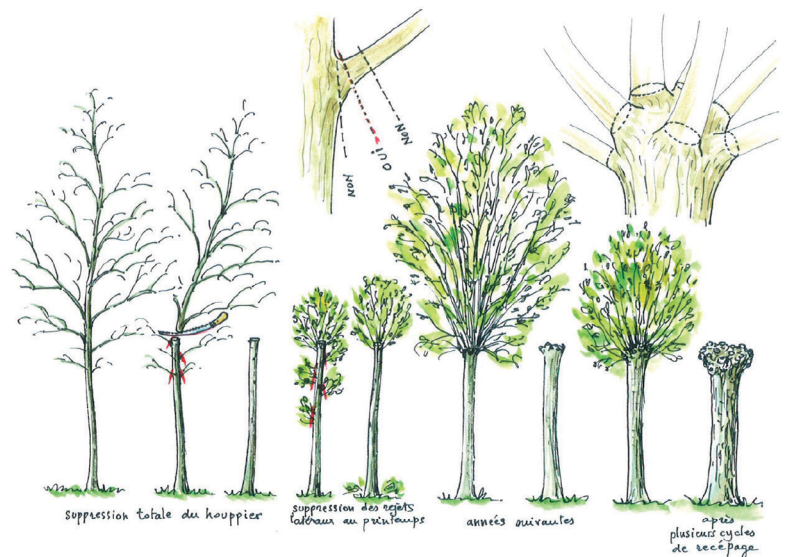
Essences possibles : toutes hormis les arbres à croissance lente. Les plus communes : Chênes (*Quercus robur*, *Quercus petraea*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Charme commun (*Carpinus betulus*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Saule marsault (*Salix caprea*)...

Balivage :

Coupe par étapes : lors du recépage, ne tailler qu'une partie des brins, par exemple un 1/3 tous les 3 ans. Repérer un brin droit et vigoureux, le baliveau, et le laisser grossir plus longtemps (25 ans) pour produire du bois d'œuvre. Il sera ainsi entouré d'autres brins, dit d'accompagnements, pour garder sa forme et sa vigueur.



La méthode du balivage



Processus de mise en têtard d'un arbre

5. RÉGLEMENTATION

Pour la destruction d'une haie, le zonage Natura 2000 impose systématiquement le dépôt d'une **demande d'autorisation** accompagnée d'une **évaluation des incidences** auprès de la Direction Départementale des Territoires. **L'entretien d'emprise** courant est à la responsabilité de **l'exploitant** tandis que les **coupes sylvicoles** sont réalisées avec l'accord du **propriétaire** du terrain où elle se situe.

Les haies classées dans le Plan Local d'Urbanisme comme Espace Boisé Classé et/ou présentes dans une zone Natura 2000 ont **l'interdiction d'être arrachée** sous peine de sanctions financières allant de 1 % à 100 % de la totalité des aides PAC . Pour vérifier le respect de ces règles, des contrôles peuvent être réalisés par l'Office Français de la Biodiversité.

Pour aller plus loin

Pour télécharger les documentations :

- La plaquette information gouvernementale
[https://www.ain.gouv.fr/contenu/telechargement/21649/151582/file/Plaquette%20Haies%20&%20bosquets%20\(A4\).pdf](https://www.ain.gouv.fr/contenu/telechargement/21649/151582/file/Plaquette%20Haies%20&%20bosquets%20(A4).pdf)
- Le guide pour la plantation et l'entretien des haies champêtres - Département de l'Ain
https://patrimoines.ain.fr/data/guide_pour_la_plantation_et_l_entretien_des_haies.pdf
- Plaquette de l'Office Français de la Biodiversité
https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/OUVRE_DOC/61059?vue=ofb_recherche_oai&action=OUVRE_DOC&cid=61059

7. CONTACTS

CC de la Dombes

Anaé DEGACHE

Tél : 06 21 89 96 72

Mail : pse@ccdombes.fr



Mission Haies Ain

Antoine MARIN

Tél : 06 95 03 76 13

Mail : marin@missionhaies.fr



Mission Haies Ain

Noémie HOTELIER

Tél : 07 81 38 32 61

Mail : hotelier@missionhaies.fr



Végétal local

Adrien LETURGIE

Tél : 03 81 80 92 98 / 07 60 90 19 61

Mail : vegetal.local@fne-bfc.fr



Chambre d'agriculture

Marie VALENTIN-AUZOU

Tél : 07 84 58 40 96

Mail : marie.valentin-auzou@ain.chambreagri.fr



Département de l'Ain

Service Nature et Biodiversité

Tél : 04 37 62 18 07

Mail : directionenvironnement@ain.fr



Association BALA

Gaël TEISSIER

Tél : 06 03 71 47 20

Mail : bala.boisbocager@gmail.com

Office Français de la Biodiversité

Service départemental de l'Ain

Tél : 04 74 98 39 80

Mail : sd01@ofb.gouv.fr



Une question ?

CONTACTEZ-NOUS !



Dihya Benoussaïd

animation-paec@ccdombes.fr

06 15 69 48 88

Anaé Degache

pse@ccdombes.fr

06 21 89 96 72



Avec le soutien financier de :

En partenariat avec :

